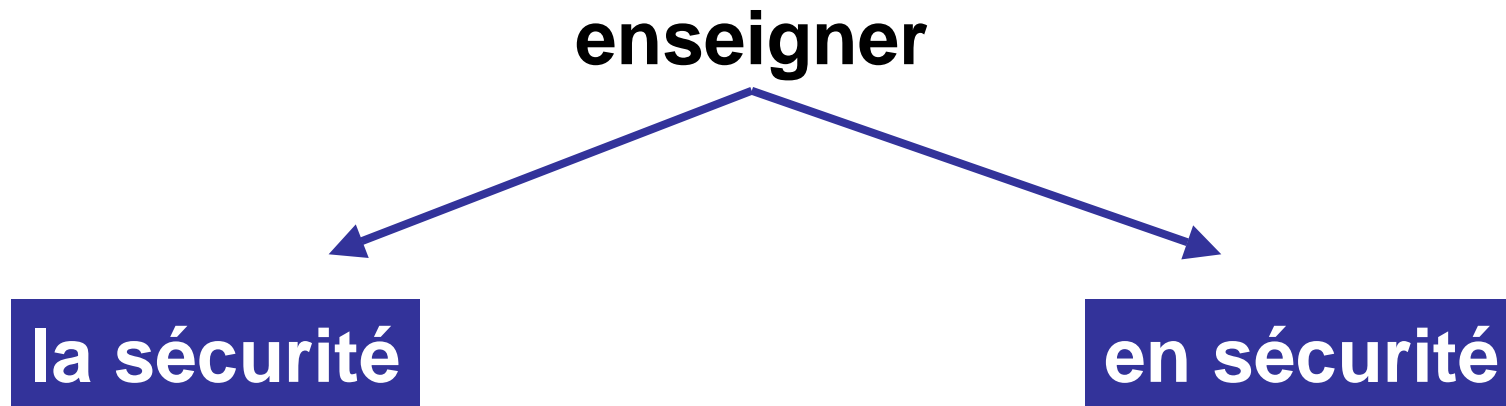


# Les enjeux de la sécurité dans le nouveau référentiel Bac pro Forêt



---

*Mars 2011*

# Référentiel Bac pro

## **Sécurité des personnes**

*Extrait du référentiel professionnel*

Les entreprises doivent répondre aux exigences réglementaires relevant des évolutions du code forestier et du code du travail, notamment en matière de sécurité et de prévention des accidents.

## **Santé et sécurité au travail**

*Extrait du référentiel de formation*

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin de préserver sa santé, sa sécurité et celle de son entourage. Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation poursuit un objectif: éduquer à la santé et à la sécurité au travail et une double finalité, la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

# La sécurité

des réflexions de l'équipe  
pédagogique (moyens à  
disposition)

de manipulations de  
machines  
dangereuses  
(dérogations,  
autorisations)



des tournées,  
visites  
pédagogiques  
...

des pratiques organisées  
par l'établissement: TPR,  
chantiers écoles, ...

des stages  
professionnels

# La sécurité



**des tournées,  
visites  
pédagogiques**

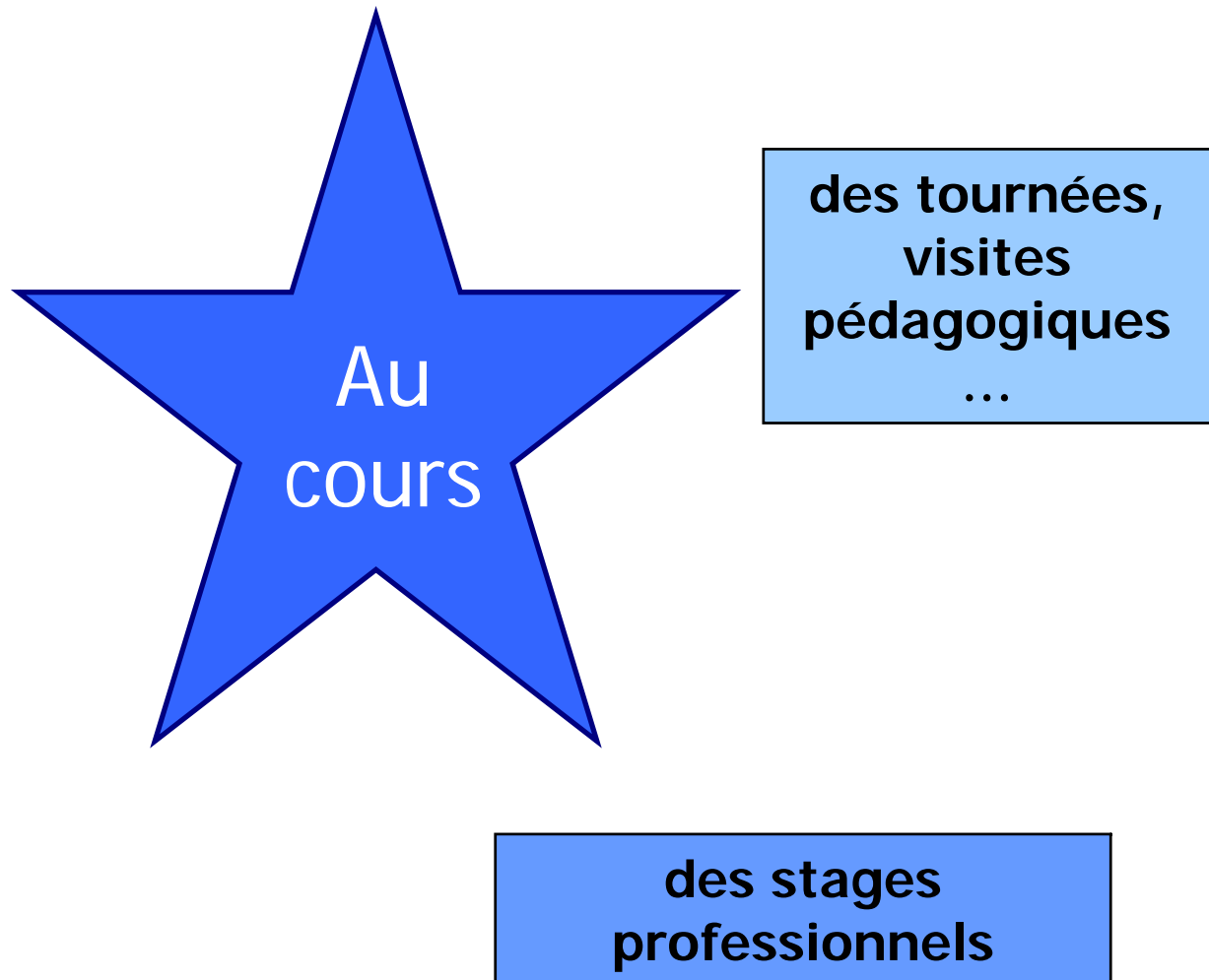
...

# Tournées, voyages, visites...

Note de service DGER/SDPOFE/C2010-2004  
Du 22 février 2010

Intitulé des quatre chapitres et des trois fiches annexes	Pages
<b>Chapitre I - TYPOLOGIE ET DÉFINITIONS. PRINCIPES</b>	<b>3</b>
1. TYPOLOGIE ET DÉFINITIONS	3
1.1 Les voyages scolaires	
1.2 Les sorties scolaires	
1.3 Les activités hors de l'établissement	
1.4 Les activités dans le cadre des associations	
1.5 Les activités sportives hors référentiel de formation des diplômés de l'enseignement agricole	
1.6 Les voyages à l'étranger	
2. PRINCIPES	4
2.1 Le directeur de l'EPLEFPA est l'autorité unique	
2.2 Les référentiels et programmes doivent être respectés	
2.3 Le principe de gratuité doit être appliqué	
2.4 La notion d'activité facultative suppose la continuité du service	
<b>Chapitre II - LE VOYAGE : FORMALISME. PRÉPARATION. DÉROULEMENT. ENCADREMENT DES ACTIVITÉS</b>	<b>6</b>
1. FORMALISME	6
1.1 Le projet d'établissement	
1.2 Le conseil d'administration	
1.3 Le directeur de l'EPLEFPA	
2. PRÉPARATION PRATIQUE	7
Accompagnateurs ; engagements extérieurs ; caractère facultatif / vacances scolaires ; assurances ; information des familles ; consignes aux participants apprenants et accompagnateurs ; voyages à l'étranger	
3. DÉROULEMENT DU VOYAGE	8
4. ENCADREMENT DES ACTIVITÉS	8
<b>Chapitre III - LE FINANCEMENT DES SORTIES ET VOYAGES</b>	<b>9</b>
1. PRINCIPES	
2. MODALITÉS DE FINANCEMENT	
3. MODALITÉS DE GESTION	
4. BILAN FINANCIER	
<b>Chapitre IV - SITUATION PARTICULIÈRE DES APPRENTIS</b>	<b>11</b>
Fiches annexes	
I - Fiche pratique : Les déplacements	12 - 15
II - Dossier-type préconisé	16 - 17
III - Séjour à l'étranger	18

# La sécurité



# Stages professionnels

CIRCULAIRE - DGER/SDPFE/C2005-2016 - DGFAR/SDTE/C2005-5050

**Date: 26 octobre 2005**

CIRCULAIRE - DGER/SDPOFE/C2007-2016 - DGFAR/SDTE/C2007-5052

**Date: 20 septembre 2007**

- **Les types de stages:**

**Les stages d'initiation (4° et 3°)**

**Les stages d'application (CPA)**

**Les stages qualifiés de périodes de formations en milieu professionnel (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ere</sup>, Tle Bac pro)**

- **Les conventions types comme modèle**

- **Les diligences et le rôle de chacun pour l'organisation de ces périodes en entreprises**

*« il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait ». Au regard de ces dispositions, les chefs d'établissements doivent donc mettre en œuvre tout ce qui est en leur pouvoir et à la mesure des moyens dont ils disposent pour assurer la prévention et la protection des jeunes lorsqu'ils sont en stage.*

# La sécurité



**des tournées,  
visites  
pédagogiques  
...**

**des pratiques organisées  
par l'établissement: TPR,  
chantiers écoles, ...**

**des stages  
professionnels**



# Pratiques encadrées : TPR, chantiers écoles...

## Plan de prévention des risques si plusieurs entreprises travaillent sur un même chantier.

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES SUR CHANTIERS FORESTIERS

Objectifs : Mettre en évidence les dangers potentiels et les solutions à mettre en œuvre pour les éviter.

- **Lieu chantier** : Forêt communale de Campan (65).
- **Nature de la tâche exécutée** : Abattage, façonnage, billonnage de sapin pectiné et épicéa.
- **Entreprise intervenant en même temps sur le chantier** : Entreprise de débardage par Skidder (câble).

Exemple

Nature des risques	Solutions envisagées	Moyens mis en œuvre
- Circulation des promeneurs sur la coupe.	- Sécuriser le chantier.	- Mise en place de 2 panneaux de chantier aux abords immédiats des voies de circulation. - Dialoguer avec les promeneurs, les cueilleurs... et expliquer.
- Ecrasement du bûcheron lors d'un désencrouage d'arbres perchés.	- Désencrouage des arbres par le débardeur à l'aide du skidder. - Désencrouage effectuée par les 2 intervenants. - Sécuriser la zone de travail.	- Liaison débardeur/bûcheron communication talkie-walkie - Travail en équipe intégrée : bûcherons/débardeur.
- Ecrasement du bûcheron lors de la circulation du skidder sur la coupe.	- Respecter les distances de sécurité entre les opérateurs.	- Rappeler les consignes de sécurité. - Liaison débardeur/bûcheron communication talkie-walkie - Port des EPI + gilet fluo
- Coup de fouet sur le bûcheron lors de rupture du câble.	- Respecter les distances de sécurité entre les opérateurs.	- Rappeler les consignes de sécurité. - Port des EPI.

Fait à Vic en Bigorre le 06 Octobre 2004 avant ouverture du chantier d'exploitation et après visite de la coupe avec M. ABAT Technicien opérationnel ONF.

**Le Proviseur,**

# Autorisation (favorable ou défavorable) du professeur sur l'utilisation des machines ou la réalisation de travaux

L'avis est favorable si on justifie l'apport de connaissance des conditions d'utilisation avec une pratique des gestes et un comportement le plus sûr dans l'utilisation des machines.

Il n'est pas nécessaire que l'élève dispose d'une maîtrise totale du fonctionnement de la machine.

## 2 étapes pour validation:

### 1) Fiche protocole

#### Fiche 3 professeur

### Protocole de conduite du TRACTEUR AVEC UN OUTIL SEMI-PORTE

*Objectif:* Maîtrise de l'évolution du tracteur avec un outil semi-porté en toute sécurité

*Pré-requis:* Connaissance des éléments d'attelage (terminologie) et détermination des incidences liées au choix des points d'attelage.

#### 1. Evaluation des risques et mesures préventives

##### Individuel:

- Ecrasement à l'attelage:
- immobilisation de l'automoteur en position parking.- Vérifier l'état mécanique des éléments et au maintien de l'outil dételé (béquilles).

##### Collectif:

- Heurter un tiers lors de manœuvres: Observation de l'environnement proche

##### Matériel:

- Heurter un élément fixe: réglage des rétroviseurs, maîtrise du gabarit

NB: Enlever les éléments non nécessaires à l'attelage et au fonctionnement de l'outil (barre à trous,...)

#### 2. Etapes à valider

- Manœuvre d'attelage en condition de sécurité (vitesse, alignement.....)
- Conformité d'accrochage (élément de sécurité bien en place)
- Branchement des périphériques
- Manœuvre de l'ensemble: - Slalom en marche avant
  - Demi-tour
  - Marche arrière en ligne droite
  - Dételage en sécurité

*N.B: cette fiche n'est pas exhaustive. Penser à adapter l'analyse de risque à la situation spécifique au contexte*

Exemple

## 2) Fiche d'évaluation

Date : \_\_\_\_\_

Fiche 3 élève classe : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

### Protocole de conduite du TRACTEUR AVEC UN OUTIL SEMI-PORTE

Exemple

Objectif : Maîtrise de l'évolution du tracteur avec un outil semi-porté en toute sécurité

Pré-requis : Connaissance des éléments d'attelage (terminologie) et détermination des incidences liées au choix des points d'attelage.

#### 1. Evaluation des risques et mesures préventives

Individuel

\_\_\_\_\_

Collectif :

\_\_\_\_\_

Matériel :

\_\_\_\_\_

#### 2. Etapes validées

- Manœuvre d'attelage en condition de sécurité (vitesse, alignement.....)
- Conformité d'accrochage
- Branchement des périphériques

Diffusion :  
- élève  
- établissement  
- maître de stage

Manœuvre de l'ensemble :

- Slalom en marche avant
- Demi-tour
- Marche arrière en ligne droite
- Dételage en sécurité

Validation de l'enseignant  
responsable

ATTENTION : l'ensemble des étapes doit être validé.

# Fiche de consignes d'utilisation



## Consignes de travail n°009 Débusqueur forestier



Exemple

Appartenance à l'entreprise .....  
Utilisation du **débusqueur forestier** type ..... mar .....  
N° identification..... Année .....

- Maintenir en bon état les éléments de protection du poste de conduite. Ne jamais modifier ou redresser la structure de protection.**
- Maintenir en bon état l'accès au poste de conduite.**
- Lors des opérations de treuillage, veiller à maintenir une distance de sécurité suffisante en cas de rupture ou de décrochage du câble, ou de mouvements dangereux des grumes.**
- En cas d'intervention sur le treuil et le dispositif de guidage du câble, respecter les indications de la notice d'instructions.**
- Surveiller périodiquement l'état du câble des dispositifs d'accrochage.**
- Surveiller périodiquement l'état des pneumatiques.**
- Redoubler de prudence lors des manœuvres, des changements de direction et des marches arrière.**
- Maintenir l'avertisseur sonore en état de marche.**
- Dispositif de radiocommande à distance : consulter la notice d'instructions afin de bien identifier les commandes et respecter le mode opératoire et les instructions de sécurité.**
- Veiller à la propreté du poste de conduite, des pédales et marchepieds.**
- A l'arrêt de la machine, abaisser la lame avant et le bouclier mobile arrière, retirer la clé de contact.**
- Surveiller l'état des flexibles et des raccords hydrauliques.**
- Maintenir une bonne visibilité : propreté des vitres, réglages des rétroviseurs.**
- Consulter la notice d'instructions pour comprendre la fonction de chacune des commandes.**
- Maintenir les dispositifs de signalisation et d'éclairage propres et en état de marche.**
- S'assurer que l'entretien courant a été réalisé.**

Commentaires :

Le  
Signature du salarié

Le  
Signature de l'employeur

## Attestation de formation à la sécurité

**ATTESTATION DE FORMATION**

Je soussigné(e),.....en qualité de.....

Atteste que l'élève .....en classe de **1<sup>ere</sup> Bac pro GCCF**,

A suivi la formation sur la santé des personnes, sur la sécurité des matériels et sur les chantiers forestiers

qui s'est déroulée du .....au .....

Les objectifs.....

Fait à ... .....le .....,

Le directeur de l'établissement de formation.

Signature Cachet

*Exemple*

LEGTAF « Jean Monnet » - 65500 VIC en BIGORRE

## - CONSIGNES D'EXPLOITATION -

Forêt du lycée Jean Monnet – parcelle 2.1 (0,9 ha)

Janvier 2011

Exemple

**2ème éclaircie de Pins Laricios**  
**Acheteur du bois bord de route : CPB.**  
**Opérations de bûcheronnage (abattage-façonnage) et de débardage.**

### Bûcheronnage :

*Abattage des arbres marqués à la peinture.*

*Démantèlement des houppiers. Etalement sur les couloirs de cloisonnement pour améliorer la portance .*

*Façonnage en rondins de 2m (trituration) , rangement en petits tas le long des passages pour faciliter le chargement.*

### Débardage :

*Au porteur. Utilisation du skidder pour les arbres encroués et les abattages délicats.*

*Dépôt des rondins devant les hangars des installations de Labarthe, face au bois de chauffage.*

*Attention aux lignes à l'entrée des hangars et aux clôtures.*

### Sécurité :

*Port des EPI, gilet fluo obligatoire*

*Respect des distances de sécurité entre bûcherons et entre opérateur et tracteur.*

*Nettoyage au pied de l'arbre avant de commencer l'abattage.*

*Abattages dans les règles de l'art (entaille de direction) et utilisation du levier d'abattage-tournebille pour éviter d'encrouer.*

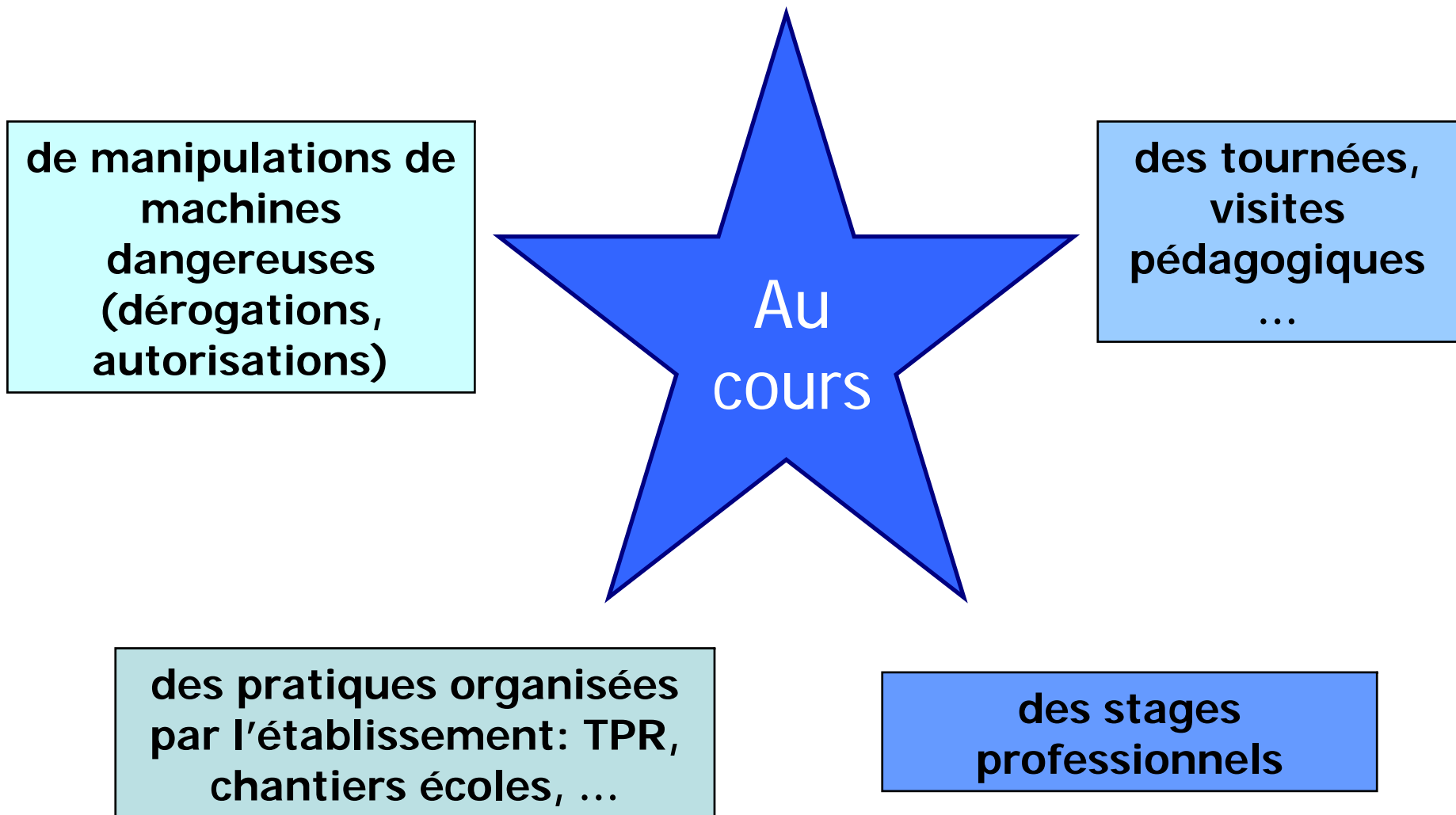
*Arbres encroués : pas d'abattage en hauteur, utilisation du tournebille ou du câble pour désencrouer.*

# Fiche descriptive de chantier

LA RECONNAISSANCE DE COUPE		Parcelle de : LAVAULT	N° : 12																																				
<b>Désignation</b> Propriétaire : M. BERGERET - TEL : 85 23 28 13 28, RUE DE LA LIBERATION - 71400 AUTUN Surface totale : 8 HA exploitable : ≈ 7 HA (FRICHE AU FOND) Type : <input checked="" type="checkbox"/> privé <input type="checkbox"/> domaniale <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> communale		<b>Justification</b> Date : 06 . 05 . 2005 Agent : M <sup>r</sup> DURAND																																					
<b>Accès et place de dépôt</b> Commune : LA PETITE VERRIÈRE Lieu dit : LAVAULT Itinéraire : LA PETITE VERRIÈRE → DIRECT CUSSY → 500 M APRÈS FERME DE LAVAULT Accès des camions par chemin <input type="checkbox"/> de terre <input type="checkbox"/> tonnage <input checked="" type="checkbox"/> empierré <input type="checkbox"/> limite <input type="checkbox"/> goudronné <input type="checkbox"/> autre Altitude : 400 MÈTRES																																							
<b>Chemin de débardage</b> Distance : 400 MÈTRES Type : <input type="checkbox"/> privé <input type="checkbox"/> domanial Largeur : 4 MÈTRES <input checked="" type="checkbox"/> communal <input type="checkbox"/> autre Portance : BON Débardage en : <input checked="" type="checkbox"/> montée <input type="checkbox"/> descente Pente : 0 À 5 %																																							
<b>Parcelle</b> Pente : 5 À 10 % Portance : BON SAUF PRÈS DU RUISSEAU Obstacles : <input checked="" type="checkbox"/> fossés <input type="checkbox"/> mouilles <input type="checkbox"/> crevasses tranchées <input checked="" type="checkbox"/> ruisseaux <input type="checkbox"/> mares <input checked="" type="checkbox"/> rochers <input type="checkbox"/> talus <input type="checkbox"/> autre :																																							
<b>Peuplements</b> Essence : principale : ÉPICÉA autre : Age : 25 ANS Sens des lignes : SELON PENTE Espacements : entre les lignes : 2,20 m. sur ligne : 1,80 m. Densité théorique : 2525 T/HA Homogénéité : BON % non marchands : 17 % Conformation : Densité pratique : ≈ 2100 tiges/ha		<b>Exploitation</b> Type d'éclaircie : 1 LIGNE/5 + sélective <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non 25 % Sens d'ouverture des lignes : SELON LIGNE DE PLANTATION Bordures à conserver : NON Voies de vidange : À ≈ 10 M. DU RUISSEAU - BOUCHER LE FOSSE Clauses particulières : DÉJÀ MARTELÉ Epoque : PLUTÔT TEMPS SEC (CHEMIN DE TERRE DESSERVANT DES PRÉS). Délai : FIN 1995 Produits façonnés : billons trituration : L = 2 M D > 8 cm autres : % = : L = D > Coupes associées : 2 PARCELLES ANOST																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Arbre moyen</th> <th rowspan="2">D 1,30</th> <th colspan="2">Systématique</th> <th>Sélective</th> </tr> <tr> <th>15,0 cm</th> <th>11,4 cm</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>H. totale</td> <td>13 m</td> <td>12 m</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Volume</td> <td>110 dm<sup>3</sup></td> <td>55 dm<sup>3</sup></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Prélèvement</td> <td>En %</td> <td>1/5</td> <td colspan="2">25%-4 LIGNES</td> </tr> <tr> <td>En tiges/ha</td> <td>4,20</td> <td colspan="2">4,20</td> </tr> <tr> <td>En m<sup>3</sup>/ha</td> <td>4,6</td> <td colspan="2">23</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="3" style="text-align: center;">69</td> </tr> </tbody> </table> Volume total récolté : ≈ 480 M <sup>3</sup> SOIT 700 STÈRES		Arbre moyen	D 1,30	Systématique		Sélective	15,0 cm	11,4 cm			H. totale	13 m	12 m			Volume	110 dm <sup>3</sup>	55 dm <sup>3</sup>		Prélèvement	En %	1/5	25%-4 LIGNES		En tiges/ha	4,20	4,20		En m <sup>3</sup> /ha	4,6	23				69				
Arbre moyen	D 1,30			Systématique		Sélective																																	
		15,0 cm	11,4 cm																																				
	H. totale	13 m	12 m																																				
	Volume	110 dm <sup>3</sup>	55 dm <sup>3</sup>																																				
Prélèvement	En %	1/5	25%-4 LIGNES																																				
	En tiges/ha	4,20	4,20																																				
	En m <sup>3</sup> /ha	4,6	23																																				
		69																																					

Exemple

# La sécurité





# Manipulation de machines dangereuses

**Demande de dérogations pour l'emploi de machines et travaux dangereux pour les jeunes de moins de 18 ans.**

*Art R. 234-22 du code du travail*

Le cadre est donné par le **code du travail** qui :

✓ **Détermine les matériels ou travaux dangereux** normalement **interdits** aux jeunes de **moins de 18 ans**

✓ **Fixe les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à cette interdiction :**

▶ **Au cours de la formation professionnelle** uniquement

▶ **Pour les apprentis ou les élèves** suivant un enseignement technique dans un établissement public ou privé

▶ **Sur autorisation de l'inspecteur du travail** Les trois inspections du travail, fusionnées, sont intégrées au sein des Unités Territoriales (actuelles DDTEFP) des futures DIRECCTE (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

▶ **Après avis du médecin du travail ou du médecin chargé de la surveillance des élèves**

▶ **Et autorisation du professeur ou du moniteur d'atelier.**

# Manipulation de machines dangereuses

CIRCULAIRE DGT-DGESCO-DGFAR-DGER n° 2007-10 du 25 octobre 2007

(DGER/C2007-2017 - DGFAR/C2007-5065)

relative à l'âge minimum de délivrance de la dérogation, prévue à l'article R 234-22 du code du travail, pour les élèves inscrits en enseignement professionnel ou technologique.

***« Les services d'inspection du travail sont donc invités à instruire les demandes de dérogations, présentées par les chefs d'établissements d'enseignement professionnel et technologique, pour les élèves âgés de quinze ans à moins de dix-huit ans. »***

# La sécurité

des réflexions de l'équipe pédagogique (moyens à disposition)

de manipulations de machines dangereuses (dérogations, autorisations)



des tournées, visites pédagogiques ...

des pratiques organisées par l'établissement: TPR, chantiers écoles, ...

des stages professionnels

# Réflexions de l'équipe pédagogique

## Respects des règles par les élèves

- Règles de **fonctionnement**: règlement intérieur, règlement atelier, vestiaires, véhicules...
- **Engagement élève**: projet élève, contrat d'engagement...
- Règles de **sécurité**: ports des EPI des EPC...
- Contraintes **techniques**: fiche d'activité, fiche consignes, fiche de chantier, fiche utilisation matériel, fiche technique...
- **Evaluation**: formatif, CCF (EP3 du BEPA « rénové », Bac pro)

# La réflexion en de l'équipe pédagogique

## Moyens disponibles par les enseignants

- le **cahier de texte** : contenu séances, objectifs, capacités...
- le **registre d'hygiène et de sécurité** : observations, suggestions des agents ou des usagers relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail
- l'**ACMO** (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) : **assiste et conseille le chef d'établissement dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité**
- La **CHS** (Commission d'Hygiène et de Sécurité) : **promouvoir la formation à la sécurité et l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité, en faveur des agents et des élèves**
- Le **Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)**

# Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

En matière d'hygiène et sécurité c'est le livre II du code du travail qui s'applique.

## Les EPLEFPA

- doivent **mettre tout en œuvre** pour identifier les risques et soit les prévenir, soit les supprimer quand cela est possible,
- ont obligation de réaliser un **DUERP**

Ce DUER une fois validé par l'inspection du travail a valeur prescriptive et la DGER via les DRAAF doit allouer les moyens nécessaires.

Dans le cas contraire ce pourrait être interprété comme un manquement à ces obligations.

## Nouvelles directives nationales

**Décret n° 2010-1603 du 17 décembre 2010** relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles

Extrait

**Publics concernés** : salariés et autres travailleurs liés à un employeur, indépendants et employeurs qui exercent en personne leur activité, réalisant des travaux forestiers et sylvicoles sur les **chantiers forestiers et sylvicoles**.

- **Fiche de chantier** (informations spécifiques au chantier, pouvant avoir une incidence sur la sécurité des travailleurs) obligatoire établit par le donneur d'ordre et distribuée à l'ensemble de intervenants du chantier forestier (salariés, entreprises...)
- Jusqu'au 31 décembre 2013, le nombre minimum de personnes présentes sur le chantier, ayant reçu **la formation aux premiers secours** est fixé, pour chaque entreprise, à un secouriste pour un effectif de moins de cinq travailleurs présents simultanément sur le chantier et à deux secouristes pour un effectif d'au moins 5 travailleurs.
- Les chantiers sont organisés de manière à éviter le **travail isolé**. Lorsqu'il ne peut pas être évité, l'employeur met en place un dispositif d'alerte en cas d'accident, permettant d'avertir dans les plus brefs délais les services susceptibles de dispenser les premiers secours.
- Les **conducteurs d'engins** disposent, dans leur cabine, des gants adaptés aux travaux d'entretien et de maintenance. Le port du casque de protection et du **vêtement ou accessoire de signalisation de couleur vive** ne s'impose qu'en dehors